



# Les Infos du CHLC

n° 2 | NOVEMBRE 2020

Depuis le 7 octobre, ce sont 43 personnels du CHLC qui ont été identifiés positifs à la COVID. Côté patients, l'unité SARI mise en place à l'UD d'une capacité de 23 lits accueille depuis le nouveau confinement une quinzaine de patients en permanence.

Ces 2 constats soulignent le fort impact de la 2ème vague de la COVID au sein de notre établissement mais aussi les décisions impérieuses ayant amené à solliciter le personnel de l'extrahospitalier pour prêter main forte aux unités de l'intrahospitalier qui, sans cette aide précieuse, n'aurait pu assurer un effectif minimum. Côté matériel, il n'y a aucune rupture sur l'approvisionnement, y compris sur le matériel de dépistage.

Le CHLC propose depuis le 23 novembre de dépister les professionnels avec une équipe mobile dédiée. La coordination se fait avec le Dr DUONG et le Dr CHAILLOT. Les patients sont systématiquement dépistés à la POP à leur admission.

La cellule de crise se réunit chaque mardi et communique à l'ensemble des personnels la situation hebdomadaire et les décisions prises.

Les dernières mesures de confinement commencent à porter leurs fruits et je remercie les personnels des efforts effectués, des gestes barrières respectés pour pallier aux conséquences de la COVID.

François MARTIN  
Directeur

## ◆ **Projet d'Établissement 2021-2025**

Le Projet d'Établissement 2021-2025 décline d'une part le Projet Territorial de Santé Mentale de Côte d'Or (PTSM21) signé en octobre 2019 et la politique du GHT 21-52 portée par le CH La Chartreuse.

Le Projet d'Établissement est en ligne sur le site internet du CHLC : [Projet d'établissement 2021-2025](#) (PDF)  
[Projet d'établissement 2021-2025](#) (Version Interactive)

Ce Projet d'Établissement s'articule principalement autour de la constitution de 5 pôles :

- **Un Pôle Extra-Hospitalier** doté d'une Plateforme d'Orientation Psychiatrique (POP) coordonnant l'ensemble des admissions associée à une Equipe de Soins Psychiatriques Intensifs à Domicile (ESPID), évitant de nombreuses hospitalisations.
- **Un Pôle Intra-Hospitalier** doté de structures ouvertes et fermées bénéficiant d'outils à médiation thérapeutique et de structures de soins en milieu pénitentiaire. Un Inter-Secteur des Personnes âgées (ISPA), transversal à tous les secteurs et également rattaché à ce pôle. Des projets de transformation d'une unité semi-ouverte/fermée et d'une unité de soins intensifs psychiatriques viendront compléter les possibilités de prise en charge en milieu hospitalier.
- **Un Pôle de Psychiatrie de de l'Enfant et de l'Adolescent** qui bénéficie d'une structure départementale pour adolescent (Intermède) et des structures ambulatoires réparties sur le territoire. L'organisation du pôle prévoit la structuration de 3 filières de prise en charge précoce, enfance et adolescence ; avec une spécialisation de certaines unités et le développement des interventions mobile sur chacune de ces filières.
- **Un Pôle de Réhabilitation Psychosociale** qui pilote la filière des soins et les outils de réhabilitation sur le territoire (ex. région Bourgogne) ainsi que des structures médico-sociales de l'hôpital pour répondre aux besoins des personnes de réinsertion ou au long cours. L'ambition de ce pôle est de coordonner ces dispositifs en termes de filières : logement/hébergement, emploi. Usagers-famille et relais médico sociaux, notamment la création d'une Maison d'Accueil Spécialisé de 60 lits en 2023
- **Un Pôle des Activités Médicales Transversales** qui regroupe le plateau technique et somatique, pharmacie, électroconvulsivothérapie, médecine du sommeil, addictologie, recherche et information médicale. Un développement de l'ensemble des structures pour favoriser l'accompagnement somatique.

**Un Projet des Usagers** et un **Projet Psychologique** viennent également renforcer cette approche du Projet d'Établissement basé plus sur un parcours de patients qu'une sectorisation même si cette dernière reste en vigueur.

Le Projet d'Établissement a reçu un vote majoritairement favorable du CTE et du CHSCT et unanimement favorable de la CME, du Conseil de Surveillance et du Directoire.